



## Carotte, céleri, laitue, oignon, poireau et ail

### Avertissement N° 4 – 28 mai 2015

- **Conditions climatiques** : températures changeantes, vents très fréquents et sols parfois secs.
- **Avancement des semis et des plantations** : poursuite normale.
- **Élimination du brise-vent de céréales**.
- **Carotte** : traitement contre le charançon débuté en Montérégie-Ouest.
- **Céleri** : un peu de punaises.
- **Laitue** : premières larves de punaises ternes et stratégie d'intervention, traitements préventifs contre les pathogènes du sol.
- **Oignon** : dommages de la mouche des semis, début de ponte de la mouche de l'oignon et stratégie d'intervention.
- **Ail et poireau** : activité variable de la teigne selon les régions, vers gris.
- **Carte provinciale des précipitations cumulées du 20 au 26 mai 2015**.
- **Zones où le pic d'activité du premier vol de la teigne du poireau a été atteint**.

## CONDITIONS CLIMATIQUES DU 20 AU 26 MAI

- Développement convenable des cultures dans l'ensemble, malgré les conditions climatiques très variables et les forts vents.
- Gel localisé et d'intensité variable dans la nuit du 22 au 23 mai. Stress et légers dommages aux cultures, plus prononcés dans les zones où il y avait absence de vent et où les basses températures ont duré plus longtemps.
- Vents forts à tous les jours. Nouveaux dommages d'intensité variable dans quelques champs reliés à l'érosion et à l'abrasion des particules de sol.
- Irrigations fréquemment requises en Montérégie-Ouest, mais uniformité d'application difficile à obtenir en raison des vents.
- Précipitations significatives le 25 mai (ouest du Québec) et le 26 mai (est du Québec) sous forme d'averses parfois fortes, mais sans excès (voir l'annexe 1). Quantités insuffisantes pour bien humidifier le sol en profondeur sur certains secteurs (ex. : sud de la Montérégie et de l'Estrie, est de la Chaudière-Appalaches et de Capitale-Nationale), compte tenu du sol déjà sec.

## AVANCEMENT DES SEMIS ET DES PLANTATIONS

### Carotte

Les semis se poursuivent dans toutes les régions. Les stades vont de cotylédon à 1 feuille pour la plupart des régions et ont atteint le stade 2 feuilles en Montérégie-Ouest. Dans Lanaudière et dans la région de la Capitale-Nationale, les sols croûtés par endroits ont occasionné une levée variable, mais la pluie des derniers jours devrait uniformiser le tout.

## Céleri

Stade 2 nouvelles folioles dans les champs les plus avancés en Montérégie-Ouest et dans Lanaudière.

## Laitue

Les plantations se poursuivent et on retrouve des laitues à des stades variables selon les régions et les dates de plantation. Dans les Basses-Laurentides, les premières récoltes de laitue en feuilles (en sol léger et sous bâche) ont été faites durant la fin de semaine du 23 mai; en Montérégie-Ouest, les laitues commencent à pommer dans les champs les plus avancés. La reprise est généralement bonne. On note toutefois, dans la région de la Capitale-Nationale, un peu d'étranglement au collet causé par les vents. Les vents ont aussi provoqué ce phénomène dans certains champs en Montérégie-Ouest ainsi que de l'assèchement occasionnel des mottes; on y observe aussi quelques champs où les feuilles ont été affectées par le gel. Les bâches ont majoritairement été retirées, du moins en Montérégie-Ouest.

## Oignon

Les oignons transplantés ont de 3 à 5 nouvelles feuilles alors que les semis les plus avancés sont au stade étendard en Montérégie-Ouest et à la première feuille dans Lanaudière. À la suite des fréquentes périodes de vents forts et de l'assèchement des sols, plusieurs semis d'oignons ont dû être repris en Montérégie-Ouest; dans certains cas, même l'orge avait été affectée.

## Poireau

Les plantations sont terminées ou se poursuivent, selon les fermes. La croissance est généralement bonne.

## ÉLIMINATION DU BRISE-VENT DE CÉRÉALES

Dans **certains champs de carottes et d'oignons semés**, la céréale servant de plante-abri a déjà atteint le stade où elle doit normalement être détruite. À ce jour, l'orge a été détruite dans 25 à 30 % des champs en Montérégie-Ouest. On doit intervenir avec un herbicide antigraminées avant que la céréale ne commence à taller. **Idéalement, le traitement doit être fait lorsque les plants d'orge ont 3 feuilles bien développées et que la 4<sup>e</sup> vraie feuille pointe.** N'attendez pas trop avant d'intervenir, sinon la croissance de la culture sera retardée par la compétition avec la céréale. Une céréale trop développée sera aussi plus difficile à détruire. De plus, dans l'oignon, elle formera un abri propice à la ponte de la mouche.

## CAROTTE

### Charançon

Les charançons continuent d'être capturés en grand nombre en Montérégie-Ouest, où environ 10 % des champs ont été traités. Quelques captures ont aussi été faites dans Lanaudière, mais n'ont pas encore justifié de traitements.

Pour les champs où un piégeage de charançons est effectué, on recommande de respecter le seuil d'intervention décrit dans le [bulletin d'information permanent N° 1](#) du 4 mai 2007. Pour les champs où aucun piégeage n'est effectué et qui ont subi des dommages par le passé, les deux traitements standards sont recommandés (un premier au stade 2 à 3 feuilles et un second au stade 4 à 5 feuilles, soit de 10 à 14 jours plus tard).

# CÉLERI

## Punaises

Les punaises ternes adultes sont encore peu nombreuses et elles n'occasionnent pas de dommages importants.

# LAITUE

## Punaises ternes et pentatomides

Des punaises ternes adultes sont rapportées en faible quantité dans la région de la Capitale-Nationale. En Montérégie-Ouest, leur nombre est plus élevé et plusieurs larves ont été observées, et ce, assez pour justifier un traitement dans un cas. On applique normalement un insecticide seulement si les punaises sont présentes en grand nombre (adultes et larves) ou que leurs piqûres de nutrition occasionnent des dommages importants.

### *Stratégie d'intervention*

Dépistez vos champs afin d'évaluer la population de l'insecte de même que l'intensité des dommages sur la culture. Les seuils d'intervention généralement recommandés sont présentés dans le tableau ci-dessous. Cependant, si vous observez que les punaises causent des nécroses et des déformations importantes, ou qu'elles s'attaquent au point de croissance, intervenez plus rapidement.

	Seuils d'intervention	
Laitue pommée	Moins de 10 feuilles	7 individus pour 30 plants
	Plus de 10 feuilles	5 individus pour 30 plants
Laitue romaine et laitue en feuilles	Moins de 10 feuilles	5 individus pour 30 plants
	Plus de 10 feuilles	3 individus pour 30 plants

Si vous désirez plus de détails sur le comportement de la punaise terne et la lutte contre celle-ci, consultez l'[avertissement N° 2](#) du 20 mai 2004.

Le nombre d'adultes de punaises pentatomides observés est à la hausse, mais en moins grande quantité qu'en 2014. On recommande de suivre la même stratégie que pour les punaises ternes.

## Autres insectes

Les collemboles sont encore présents en Montérégie-Ouest. On observe, occasionnellement et en faible quantité, des altises et des pucerons ainsi que des traces de chenilles et de vers gris dans Lanaudière, dans la région de la Capitale-Nationale et en Montérégie-Ouest.

## Pathogènes de sol

Les pathogènes de sol sont présents en Montérégie-Ouest, mais stables par rapport à la semaine dernière. Rien n'a encore été signalé dans les autres régions. Les champs affectés par le gel seront davantage à surveiller durant les prochaines semaines, le feuillage endommagé pouvant servir de porte d'entrée pour les maladies, tout particulièrement la moisissure grise.

Plusieurs producteurs appliquent un fongicide pour prévenir les maladies du sol dans leurs champs, surtout pour la lutte contre l'affaissement sclérotique et la moisissure grise. Les champs qui ont subi des conditions difficiles (excès d'humidité, feuillage endommagé, etc.) ou dans lesquels la maladie est apparue hâtivement sont, bien entendu, les plus à risque. Le [bulletin d'information N° 4](#) du 15 juillet 2014 présente la liste des produits homologués pour cet usage (CANTUS, FIONTELIS, SERENADE MAX). **Retenez que pour que le traitement soit efficace, la pulvérisation doit atteindre le collet à la base des plants; c'est pourquoi, en pratique, on recommande d'intervenir au plus tard au stade 7 à 10 feuilles des laitues.**

## OIGNON

### Domages par les vents

Les journées venteuses et sèches qui se sont répétées ont provoqué des dommages assez importants pour que plusieurs semis soient repris en Montérégie-Ouest. Quelques champs, qui avaient semblé récupérer après les premières journées venteuses, ont à nouveau été affectés.

Dans la Capitale-Nationale, on soupçonne les vents forts d'avoir fait jaunir la pointe des vieilles feuilles dans l'oignon espagnol. En Montérégie-Ouest, dans l'oignon transplanté, un jaunissement des plants (carence en azote) est parfois noté, les vents ayant asséché le sol et nuï à l'enracinement.

### Mouche des semis et mouche de l'oignon

Les captures de l'adulte de la mouche des semis sur les pièges demeurent très élevées en Montérégie-Ouest. **Des dommages attribuables aux larves de la mouche des semis ont été observés sur moins de 1 % des plants, dans des oignons plantés et semés.** Toutefois, chez un producteur biologique de la Montérégie-Est, on a observé dans un champ d'oignons transplantés 30 à 40 % de plants affectés.

Quelques adultes de mouche de l'oignon ont été capturés dans certains champs de Montérégie-Ouest et à la station de Sainte-Clotilde, dont une femelle chargée d'œufs. La ponte serait donc à ses débuts.

### Stratégie d'intervention

**Si votre stratégie d'intervention contre la mouche prévoit des traitements contre les adultes, il est temps de commencer les traitements foliaires.** Généralement, les producteurs d'oignons jaunes qui emploient l'insecticide chlorpyrifos au sol (LORSBAN, PYRIFOS ou CITADEL) ou encore le traitement de semence à la cyromazine (GOVERNOR/TRIGARD) n'ont pas à intervenir avec des traitements foliaires. Bien entendu, les producteurs qui utilisent la technique des lâchers de mouches stériles avec PRISME n'ont pas à intervenir. Habituellement, seuls les producteurs d'oignons transplantés (jaunes ou espagnols) qui n'ont appliqué aucun insecticide à la plantation, ou les producteurs d'oignons verts, et qui sont dans des zones à risque pour la mouche de l'oignon (zone de production intensive d'oignons) doivent avoir recours aux traitements foliaires.

**Voici, en rappel, les règles de base à retenir concernant les pulvérisations foliaires contre la mouche de l'oignon :**

- **Lorsque le sol est chaud et sec, retardez les traitements jusqu'à la prochaine pluie (ou irrigation).** Les œufs et les jeunes larves fraîchement écloses sont sensibles à la déshydratation et ont besoin d'humidité pour survivre. Sur un sol sec, le taux de mortalité élevé fait en sorte que les traitements insecticides ne sont généralement pas justifiés.
- **Traitez lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, tôt le matin si la nuit a été douce ou par temps nuageux.** Les mouches ne vont dans les champs que durant ces périodes. Le reste du temps, elles demeurent à l'abri à l'extérieur des champs.
- Conservez un intervalle de 5 à 7 jours entre les traitements et, pour éviter le développement de la résistance, utilisez en alternance des insecticides de groupes chimiques différents.

**Comme mesure préventive, il est fortement recommandé de tondre les abords des champs** pour éliminer les abris et les sources potentielles de nourriture pour les mouches adultes. Ces dernières se nourrissent du pollen des fleurs sauvages, comme le pissenlit, et profitent de ces sites pour se regrouper et s'accoupler. La tonte du contour des champs permet également d'éloigner les insectes pollinisateurs (ex. : abeilles) et d'éviter que ceux-ci soient atteints en cas de dérive des pesticides.

**L'oignon vert de la variété Green Banner peut être utilisé comme plante-trappe dans cette culture.** Cette variété attire fortement la mouche de l'oignon, tellement que les rangs d'oignons verts d'autres variétés plantés à proximité seront presque exempts de dommages. Il semble qu'une proportion de 1 rang de Green Banner pour 5 planches (20 rangs ou une largeur de 10 mètres) d'une autre variété serait suffisante pour éviter les dommages dans cette autre variété. Le [rapport du projet](#) de recherche de la Compagnie Phytodata inc. sur ce sujet est disponible sur Agri-Réseau.

Pour plus de détails sur la mouche de l'oignon, consultez l'[avertissement N° 2](#) du 20 mai 2004.

## Ver gris

On note une très faible présence du ver gris dans toutes les régions et peu ou pas de dommages apparents. Un champ avec un fort historique de vers gris a été traité en Montérégie-Ouest.

# AIL ET POIREAU

## Teigne du poireau

Les captures sont en forte baisse sur les sites du sud de la province et on rapporte la présence de petites larves sur des sites hâtifs. Pour les autres régions, les captures commencent ou se poursuivent. Le pic d'activité de l'insecte (voir l'Annexe 2) a été atteint dans de nouvelles régions cette semaine (Estrie, Centre-du-Québec, Mauricie) et une date de traitement correspondante a été ajoutée dans la stratégie d'intervention présentée ci-dessous.

### *Stratégie d'intervention*

Pour la première génération de larves, un seul traitement insecticide effectué au bon moment est généralement suffisant pour obtenir une bonne répression.

De plus, on considère qu'un traitement n'est justifié que pour les situations suivantes :

- Dans l'ail d'automne où l'on récolte la fleur d'ail, puisque les larves de la teigne sont susceptibles d'endommager les hampes.
- Dans les petits champs d'ail (même si la fleur d'ail n'est pas vendue) et de poireau. Selon notre expérience, le niveau de dommage observé dans les grands champs pour cette première génération est généralement trop faible pour justifier des interventions. Sur les petites superficies, la ponte des femelles est concentrée sur le petit nombre de plants présents, d'où des dommages plus importants.

**Si du piégeage est fait sur la ferme**, intervenez environ 10 jours après la date où vous aurez capturé le plus grand nombre de teignes. Si le nombre de captures a peu varié (aucun pic d'activité évident), intervenez 7 à 8 jours après la dernière date où vous avez capturé un nombre élevé de papillons.

**Si aucun piégeage n'est effectué**, consultez le tableau ci-dessous pour les dates de traitement recommandées. Notez également que la date proposée correspond à une date moyenne pour la région. Si le champ à traiter dispose d'un microclimat favorable (proximité du fleuve, champ entouré de boisés, etc.), intervenez 2 ou 3 jours plus tôt. Si au contraire, il ne dispose pas d'abri particulier et qu'il est situé plus au nord ou en altitude, intervenez 2 ou 3 jours plus tard.

Région	Date approximative du traitement
Montérégie-Ouest	30 mai
Montérégie-Est	30 mai
Lanaudière	30 mai
Basses-Laurentides	30 mai
Outaouais (partie sud)	30 mai
Outaouais (partie nord)	7 juin
Estrie	7 juin
Centre-du-Québec	7 juin
Mauricie	7 juin
Capitale-Nationale (Québec)	À venir
Chaudière-Appalaches	À venir

**Utilisez beaucoup d'eau (500 à 1 000 litres à l'hectare)**, de manière à rejoindre les jeunes larves qui auront commencé à s'enfoncer dans le feuillage. Les insecticides suivants sont homologués pour lutter contre la teigne du poireau : BIOPROTEC CAF, ENTRUST et XENTARI pour la production biologique; CORAGEN, DELEGATE, MATADOR et SUCCESS en production conventionnelle. Notez cependant que CORAGEN et XENTARI ne sont homologués que dans le poireau, et non dans l'ail.

## Ver gris

Des vers gris ont été observés en quantité importante dans un champ de Lanaudière. Un traitement a été recommandé pour ce champ.

## LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

CÉLINE LAROCHE – Avertisseuse  
 Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.  
 Téléphone : 450 454-3992, poste 35  
 Courriel : [claroche@prisme.ca](mailto:claroche@prisme.ca)

MYLÈNE FYFE, technicienne agricole – Coavertisseuse  
 Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr.  
 Téléphone : 514 821-9661  
 Courriel : [mfyfe@prisme.ca](mailto:mfyfe@prisme.ca)

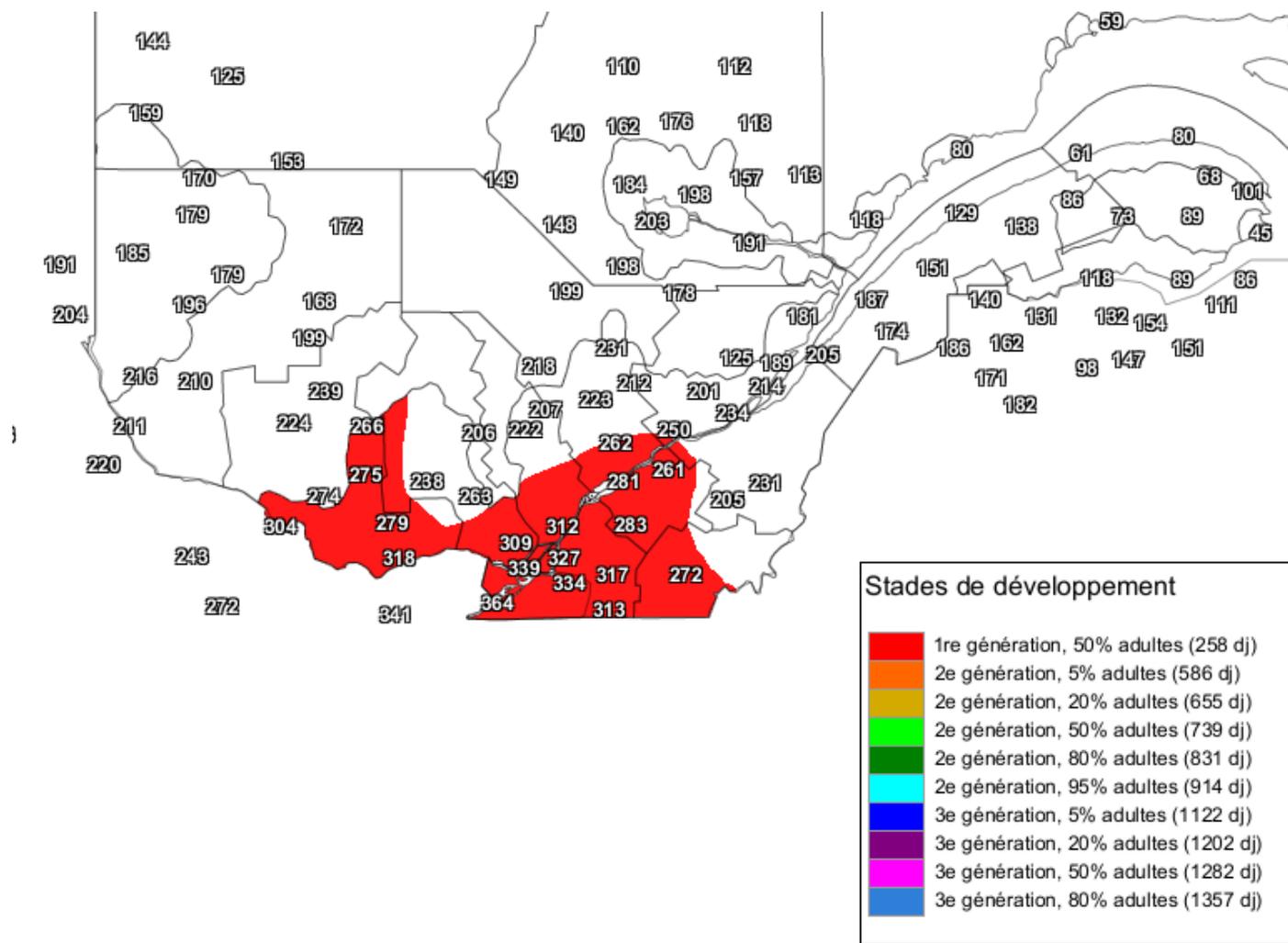
MARIO LEBLANC, agronome – Coavertisseur  
 Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ  
 Téléphone : 450 427-2000, poste 5106  
 Courriel : [mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:mario.leblanc@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 4 – Carotte, céleri, laitue... – 28 mai 2015*



Zones où le pic d'activité du premier vol de la teigne du poireau a été atteint



**Teigne du poireau**  
**Mesonet Québec**

**26 Mai 2015**

Générée le 27/5/2015 à 10:48 HAE © Copyright 2015

Source : Agrométéo Québec : <http://www.agrometeo.org/>